

Compte rendu Conseil Municipal 04 du 10 juin 2021

Présents: M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe - Mme DUFOUR Emmanuelle - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie - M. CAUDE Julien - M. CHAUMERON Christian - Mme CORBASSON Christine – M. DUMONT Julien - Mme FOUASSIER Isabelle - M. FRACELLI Dominique - Mme PETROZ Maria - M. THIERRY Alain- Mme WESTERLIN Sandra

Absente excusée: Mme BAGLAND Aurélie (Pouvoir à Mme DUFOUR)

Absentes excusées en début de séance : Mmes DUFOUR, BREUGNON et CORBASSON

M. THIERRY a été nommé **secrétaire de séance**.

- **Restauration de l'église – Tranches 2 et 4 : Avenant n°1 – Lot 6 Vitrail**

M. le Maire présente un avenant des Ets ART VITRAIL concernant des suppléments de travaux sur les vitraux de l'église pour un montant de 3 960€ HT. Le montant global du lot 6 est de 39 637,09€ HT au lieu de 35 677,09€ HT.

Le Conseil Municipal (CM) accepte cet avenant.

Arrivées de Mmes DUFOUR, BREUGNON et CORBASSON

- **Demande de prise en charge téléassistance**

Le Conseil Municipal (CM) accepte de prendre en charge une participation d'un montant de 7,00€ sur l'abonnement mensuel des téléassistances. Cette participation sera attribuée aux personnes non-imposables, qui devront transmettre chaque année l'état d'imposition, et selon les conditions d'indépendance et d'isolement du demandeur.

- **Participation aux cadeaux pour les enfants scolarisés en CM2**

Le CM décide par 14 voix pour et 1 abstention (M. FRACELLI) d'allouer une participation de 64€ par enfant scolarisé en CM2 pour l'achat d'un cadeau, 20 enfants sont concernés. Cette participation est allouée en compensation de l'annulation du séjour en classe de découverte annulé à cause du COVID-19. Cette mesure avait déjà été prise en 2020.

L'Association des parents d'élèves se charge d'effectuer les achats de ces cadeaux, une facture correspondante à la part commune, soit un montant de 1 280€, sera adressée à la mairie.

- **Renouvellement des conventions d'instruction des autorisations d'urbanisme avec l'AME**

La convention d'instruction des autorisations d'urbanisme signée en 2015 avec l'Agglomération Montargoise (AME) arrive à terme le 30 juin 2021.

Ce service a un coût, le prix de l'acte est fixé de la manière suivante :

- Permis de construire – Permis d'aménager : 100€ l'acte
- Autres autorisations : 50€ l'acte

Ces tarifs sont inchangés et maintenus pour la nouvelle convention.

Le CM approuve le renouvellement de cette convention.

- **Projet de pacte de gouvernance et de confiance entre les communes membres et l'Agglomération montargoise**

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 a institué la possibilité de réaliser un pacte de gouvernance visant à organiser les relations entre les communes et l'intercommunalité. Le Conseil Communautaire a validé la mise en place de ce pacte pour la durée de la mandature (2020-2026).

Le CM émet un avis favorable sur ce projet de pacte.

- **Affaires diverses**

M. le Maire informe le Conseil :

- de la mise à jour 2020 du document unique
- de l'expulsion d'un locataire de la commune prononcée par le tribunal de Montargis, suite à la procédure lancée avec l'huissier pour loyers impayés
- de l'état d'avancement des travaux de voirie et du lotissement Logemloiret
- que tous les terrains du lotissement communal sont vendus
- qu'il n'y aura pas de classe fermée pour la rentrée de septembre 2021
- que le projet ENIR concernant l'équipement informatique de l'école est terminé
- que la commune a été retenue pour l'appel à projets concernant un « Socle Numérique dans les écoles élémentaires »
- qu'une subvention de 80% a été accordée dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour la démolition de la voûte de l'église
- que les festivités du 14 juillet sont annulées pour 2021
- qu'une demande de raccordement en électricité et eau a été demandée en zone A. Selon la réglementation, celle-ci a été refusée